Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212901441-20260126-20260126D10-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de
LA MARTYRE

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice	*11*
Membres présents	*06*
Absents	*05*
Procurations	*02*
Votants	*08*

DATE DE LA CONVOCATION

18/01/2026

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2026/10

Séance du 26 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-six janvier à 20 h 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Pierre Abéguilé (arrêté n°74/2025 du 23/10/2025 délocalisation des séances de Conseil municipal), sous la présidence de **Madame Chantal SOUDON, *Maire*.**

Présents : **Chantal SOUDON, Jacqueline TOURBOT, Roland LE TOULLEC, Stéphanie JONCOUR, Thierry PERRONNO, Marie POULIQUEN.**

Absents excusés avec pouvoir : **Charles BOIS (pouvoir à Stéphanie JONCOUR)**
Pascal PERENNOU (pouvoir à Marie POULIQUEN)

Absents : **Rémy JESTIN, Arihinatou KABA, Pompilia STOIAN.**

Secrétaire de séance : **Thierry PERRONNO**

Avis du Conseil municipal dans le cadre de l'extension de l'entreprise EMILY à la Zone des Landes de Tréflévénez

Les établissements Emily, 30 ZA des landes à Tréflévénez a déposé une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement dans le cadre de son projet d'augmenter la capacité de production et d'optimiser les flux (notamment via de nouvelles lignes de convoyage reliant la peinture à l'assemblage).

Ce projet prévoit la construction de deux bâtiments (2 400 m² et 2 500 m²), comprenant chacun un tunnel de raccordement avec l'unité existante. L'atelier peinture y sera relocalisé ainsi qu'une nouvelle activité de traitement de surface. Les usines existantes seront exclusivement dédiées au travail mécanique des métaux.

Avant projet, le site totalise 14 700 m² de bâtiments couverts et 21 678 m² de surfaces imperméabilisées par de la voirie notamment.

Après projet, il totalisera 19 840 m² de bâtiments couverts et 26 848 m² de surfaces imperméabilisées (voirie).

Au titre de l'article R512-46-11 du code de l'environnement, l'avis du conseil municipal est sollicité.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le maire,

MAIRIE DE LA MARTYRE
29800